



<b>Ub</b>	zone Ub (urbanisée bourg)	<b>2AU1</b>	zone 2AU1 (à urbaniser)
<b>Ua</b>	zone Ua (urbanisée centre bourg)	<b>A</b>	zone A (agricole)
<b>USP</b>	zone USP (service ferroviaire)	<b>N</b>	zone N (naturelle)
<b>UL</b>	zone UL (urbanisée loisirs)	<b>Nh</b>	zone Nh (naturelle habitée)

- EBC (Espace Boisé Classé) bois
- haie / arbre isolé
- emplacement réservé
- polygone d'implantation
- espace végétalisé à créer
- espace végétalisé à mettre en valeur
- Zone où s'applique le permis de démolir. Sur cette même zone, la hauteur des bâtiments est limitée à 9 mètres

zone de nuisance bruit cf arrêté préfectoral du 7 janvier 1999 (en annexe)

Département de l'Ain

commune de St Marcel en Dombes

## Plan Local d'Urbanisme de St Marcel en Dombes

plan de zonage  
échelle 1 : 2 000

PLU approuvé - juillet 2006

Michel LAPALU  
paysage - urbanisme  
13 rue de Belfort  
69004 LYON